

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 30 septembre 2022

N°7/Vie des quartiers

Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) - Attribution de subventions

Le vendredi 30 septembre 2022, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 22 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Véronique CHAINIAU

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentées : Mme Teresa EVERARD par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés : M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR, M. Hervé ZILBER, M. Bankaly KABA

Absent :

M. le Maire rappelle que le Fonds d'Initiatives Associatives est un nouveau dispositif mis à disposition des associations locales. Il vise à soutenir l'émergence et l'accompagnement des projets des associations intervenant sur l'une des thématiques du contrat de ville. Il a pour but de soutenir la participation des associations au plus près de la vie quotidienne des habitants. Son fonctionnement doit permettre la réalisation de micro-projets développés à l'échelle d'un quartier et portés par des associations, avec une démarche simplifiée.

M. le Maire rappelle également que le dispositif repose notamment sur la présentation des projets devant une commission dont le rôle est d'écouter, donner un avis et proposer un montant d'attribution de subvention dans le respect des conditions fixées par le règlement adopté en séance du Conseil Municipal du 25 mars 2022.

Une commission d'attribution s'est réunie le 15 septembre 2022. A l'issue de cette séance, il est proposé de soutenir les 2 projets suivants :

| Porteur de projet | Nom du projet | Thématique | Description | Coût total de l'action | Subvention accordée |
|---|-----------------------------|------------------|---|------------------------|---------------------|
| Association des Parents et Travailleurs Portugais | Festival de Danses du monde | Cohésion sociale | L'action consiste en l'organisation d'une journée festive dédiée au partage culturel. Des associations et groupes locaux viendront proposer bénévolement des démonstrations de danses traditionnelles et ainsi promouvoir l'interculturalité. L'événement est ouvert à tous. Il y aura un goûter pour tous et un souvenir pour remercier chaque groupe d'avoir participé. | 1 332 € | 1 000 € |
| Le Carré des Carreaux | Opération Antigaspis | Cadre de vie | L'action consiste en l'organisation de deux temps: - Le premier en octobre intégrant une journée de sensibilisation autour du cadre de vie menée en partenariat avec le bailleur, la ville et les associations locales. Une activité vélo smoothie avec les invendus + un goûter sur le sujet seront proposés par l'association - Le second temps en janvier faisant suite à l'AG de la structure avec un atelier Pizzas confectionnées à partir des invendus également | 1 506 € | 1 205 € |

M. le Maire précise que dans un délai de 1 mois après la réalisation du projet, un bilan doit être transmis par l'association à la commune avec les pièces justificatives des dépenses.

M. le Maire propose de verser une subvention aux projets éligibles dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives, suite à la tenue de la commission FIA réunie le 15 septembre dernier.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2022 créant le Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) et approuvant son règlement de fonctionnement,

VU les avis rendus par la Commission relative au Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) réunie le 15 septembre 2022,

VU l'avis favorable de la Commission Vie des quartiers - Participation des habitants - Maisons de quartier du 16 septembre 2022,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 19 septembre 2022,

AUTORISE le versement des subventions suivantes intervenant dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) :

- A l'Association des Parents et Travailleurs Portugais pour le projet « Festival de Danses du monde »
- Montant de la subvention : 1 000 €.
- A l'association Le Carré des Carreaux pour le projet « Opération Antigaspis » - Montant de la subvention : 1 205 €.

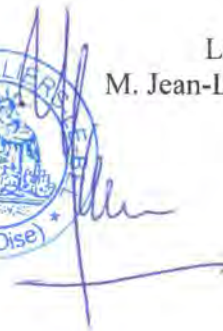
Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 1)

Mme Rosa MACEIRA ne prend pas part au vote

La Secrétaire de séance,
Mme Véronique CHAINIAU



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : **10 OCT. 2022**
Transmission en Sous-préfecture le : **10 OCT. 2022**